



## INTERSYNDICALE TEMPS DE TRAVAIL AVANT-DERNIÈRE ÉTAPE : CONSEIL DE PARIS

Le Comité Technique Central a rendu son verdict. Par 13 voix contre, celles de notre intersyndicale, et 2 abstentions, le projet de règlement du temps de travail des personnels parisiens proposé par la Ville de Paris a reçu un avis défavorable.

Cette décision n'étant malheureusement que consultative, c'est maintenant le Conseil de Paris qui devra se prononcer sur ce projet et, nous l'espérons, pouvoir le rejeter ou l'amender sur la base des amendements proposés par l'intersyndicale, car c'est aux élus parisiens de prendre la décision finale, ce qui marquera la fin de la première partie des négociations sur le règlement temps de travail.

Il est donc encore possible que ce règlement ne soit pas adopté en l'état, mais amélioré par des amendements. A cet effet, depuis la tenue du comité technique central, les représentants de l'intersyndicale multiplient les contacts avec les Groupes des élus du Conseil de Paris pour leur demander de s'opposer à ce règlement et de l'amender de manière à maintenir les acquis des personnels parisiens.

**C'est pourquoi nous vous appelons à vous rassembler**

**MARDI 6 JUILLET  
DE 11 H 30 À 14 H 00  
PLACE BAUDOYER - MAIRIE DU 4<sup>E</sup>**

Le préavis de grève déposé par nos organisations syndicales courant jusqu'au 9 juillet, vous pouvez cesser le travail entre 1 heure et 1 journée pour venir participer à cette action.

**EN CAS DE VOTE FAVORABLE DU CONSEIL DE PARIS,  
LE PROCESSUS DE VALIDATION NE SERA PAS TERMINÉ !**

En effet, dès la rentrée, les cycles de travail des agents à l'horaire fixe seront discutés dans les comités techniques des directions, puis reviendront ensuite au comité technique central, et au conseil de Paris, ce qui constituera vraiment la **dernière étape de la mise en place du règlement temps de travail qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022.**

Il faudra encore se mobiliser pour que le temps de travail n'augmente pas encore à cette occasion et que les négociations ne débouchent pas sur de mauvaises surprises. Le combat continue !

**2021 étant la dernière année pendant laquelle vous aurez encore droit à 33 jours de congés annuels**, nous vous conseillons d'en profiter après le 6 juillet et de revenir à la rentrée, motivés à ne rien lâcher de vos cycles de travail, de votre temps de travail,

L'intersyndicale vous accompagnera dans les discussions à venir, fière d'avoir pu jusqu'à présent, collectivement, porter le slogan des agents parisiens :

**« PAS UNE MINUTE DE PLUS ! »**